

Actualités sanitaires 5 mai 2025

Maladies vectorielles

- MHE
- FCO 3
- FCO 8, FCO12

Influenza aviaire

PPA

Fièvre Aphteuse

Assises du sanitaire

MHE

Au 02/05/2025 : 3885 foyers depuis le 01/06/2024 soit + 2 par rapport à la semaine précédente

Pas de nouveau département infecté

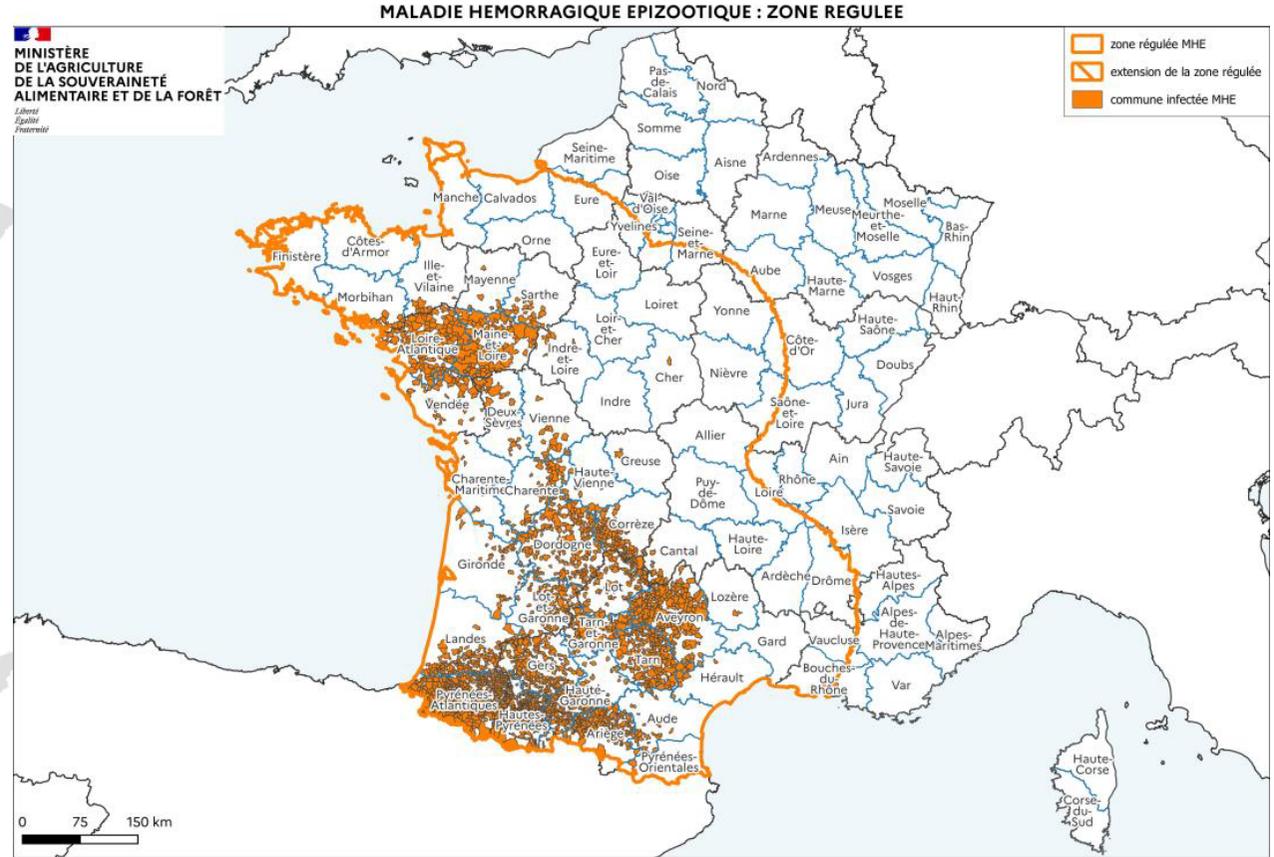
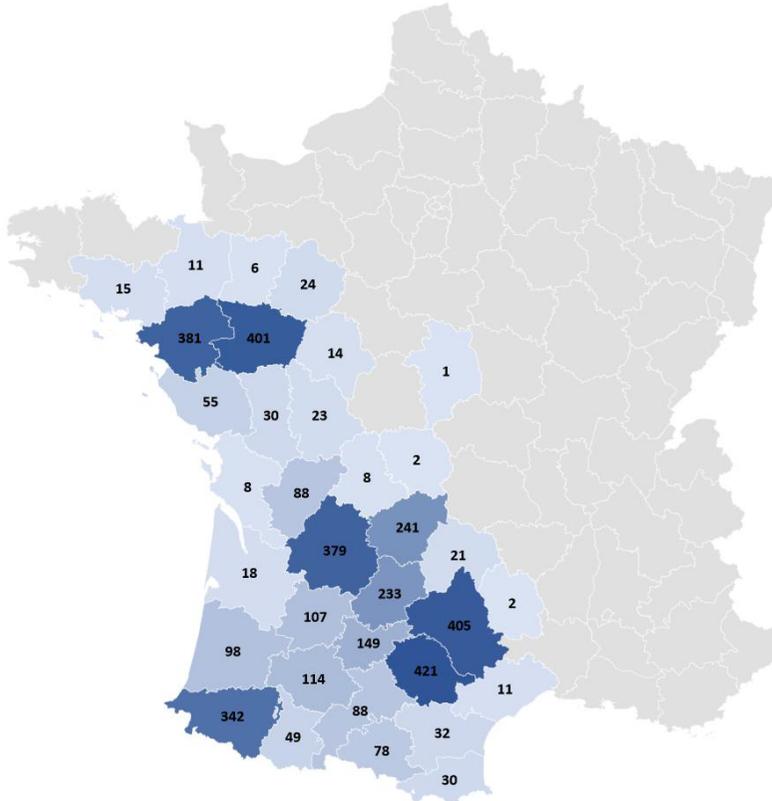
Foyers mais avec CT>35 interprétés comme des infections anciennes non détectées à l'automne 2024

Pays de la Loire : 867 foyers répartis : 381 en 44, 401 en 49, 6 en 53, 24 en 72, 55 en 85

Date de référence	26/9		17/10	24/10	30/10	06/11	14/11	28/11	12/12	02/01	30/01	27/02	27/03	02/05
Nombre de foyers MHE en PdL	319		636	693	712	739	763	809	821	841	850	859	864	867

Actualités sanitaires 05/05/2025

Nombre de foyers MHE déclarés par département au 02 mai 2025



Actualités sanitaires 05/05/2025

FCO BTV 3

Au 02/05/2025 : 10 763 foyers depuis le 05/08/2024 soit + 18 par rapport à la semaine précédente

Foyers mais avec CT>35 interprétés comme des infections anciennes non détectées à l'automne 2024

Pays de la Loire : 464 foyers répartis : 1 en 44, 4 en 49, 16 en 53, 440 en 72, 3 en 85

Date de référence	26/09	17/10	24/10	30/10	06/11	14/11	28/11	12/12	02/01/25	30/01/25	27/02/25	01/04/25	02/05/25
Nombre de foyers FCO 3 en PdL	68	130	153	183	204	212	226	261	284	320	380	432	464

Classement du sérotype BTV3 en sérotype enzootique

Maintien de la déclaration obligatoire des nouveaux foyers

Allègements aux échanges

Actualités sanitaires 05/05/2025

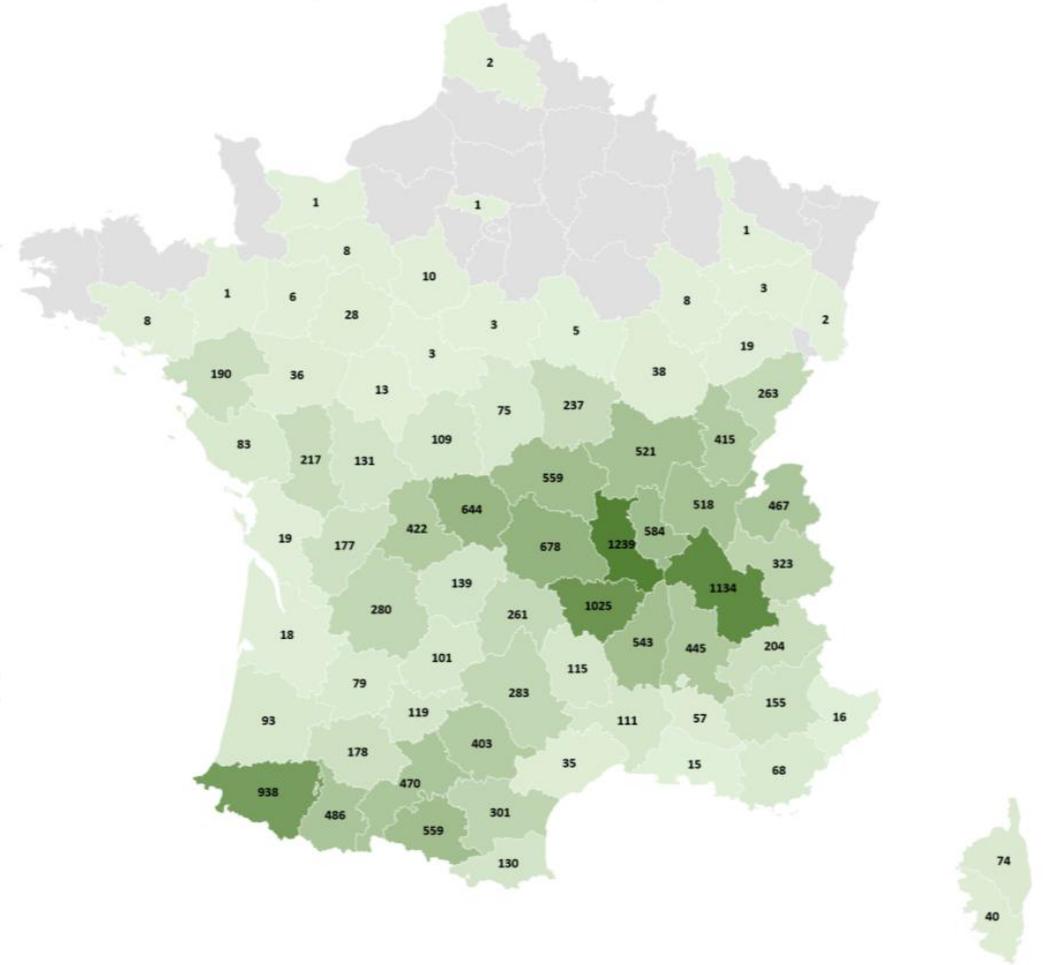
FCO BTV 8

Sérotype enzootique
Soumis à déclaration
16 942 foyers
+14 /semaine précédente

Pays de la Loire : 343 confirmés
(depuis le 01/09/2024)
190 en 44, 36 en 49, 6 en 53,
28 en 72, 83 en 85

FCO BTV 12 peu d'informati
(12 Pays-Bas, 1 RU)
Pas de vaccin, RD en laboratoires

Nombre de foyers FCO BTV 8 déclarés par département au 02 mai 2025



Stratégie vaccinale

Mise en place d'un cordon sanitaire bovins et ovins Sud-Ouest vis à vis du BTV 1 (8 départements concernés)

Protection des ovins vis à vis du FCO 8 sur tout le territoire national

Marché public classique publié du 7 avril au 5 mai 2025 avec un lot FCO 1 (1M BV et 600 000ov) et un lot FCO 8 (7M doses pour ovins). Achat Etat et mise à disposition. 1/3 des doses devraient être disponibles fin juin (avant estive).

MHE : pas de marché Etat, vaccin sur marché privé

A ce jour vaccins FCO 1 et 8 sous AMM commandés auprès des centrales vétérinaires. Pas de tension sur FCO 3.

Travaux en cours sur la classification FCO et MHE

Même catégorisation pour FCO et MHE

Approche par maladie et non par sérotype

Discussion sur catégorisation CDE ou DE (BDE non choisi UE)

Choix Dgal DE (éradication non réaliste sur le plan sanitaire) mais ne s'opposera pas au classement CDE (permet bénéficier d'un programme d'éradication)

Attention mesures de stratégies vaccinales sont de la compétence des EM et non de la commission

Point d'information sur le volet indemnisation économique

MHE

- Fin de la prise en charge de la vaccination depuis le 31/01/2025
- Dispositif FMSE : un programme E a été ouvert permettant d'aider les foyers infectés intervenus entre le 1er septembre et le 31 décembre 2024. Le dossier est à déposer auprès du Groupement de défense sanitaire (GDS) de son département. Ce dernier a une délégation du FMSE pour télédéclarer le dossier complet sur le site Extranet du FMSE

Point d'information sur le volet indemnisation économique 05/05/2025

FCO 3

Phase 2 : Phase « solde » FCO 3 (dépôt du 30/01/2025 jusqu'au 14/02/2025) : indemnisation de la surmortalité dans troupeaux **bovins, ovins, caprins, foyers FCO 3** entre le 5 août 2024 et le 31 décembre 2024 ET **ovins caprins, foyers FCO 8** sur la période du 1er juin au 31 décembre 2024.

Aide = forfait par animal mort (surmortalité) (330€ ovin, 1900€ bovin (1à2ans), 2500€ (>2 ans)), déduction faite de l'avance versée.

Stabilisateur pour rester dans l'enveloppe des 75M€.

- La prise en compte des veaux morts nés a été acceptée par la ministre. Le rattrapage se fera en fin de dispositif.

23,3 M€ payés à ce jour, sur 74,1 M€ de demandes

Les dossiers pour les pertes **FCO 8** en bovin sont gérés par le FMSE.

information indemnisation économique 02/05/2025

- Traitement des dossiers en DDT(M) et FAM

Étiquettes de lignes	dossiers déposés	dossiers instruits	<i>dont dossiers rejetés</i>	dossiers restant à instruire	dossiers payés	dossiers transmis à FAM pour paiement
44	4	2		2		
49	2	2			2	
53	3	3	1		2	
72	119	92	5	27	28	64
Total général	128	99	6	29	32	39

Actualités sanitaires 05/05/2025

Depuis le 01/08/2024, 602 (+ 15 nouvelles déclarations) foyers de volailles, 168 (+ 1) foyers d'oiseaux captifs et 1 306 (+ 12) cas chez l'avifaune sauvage libre

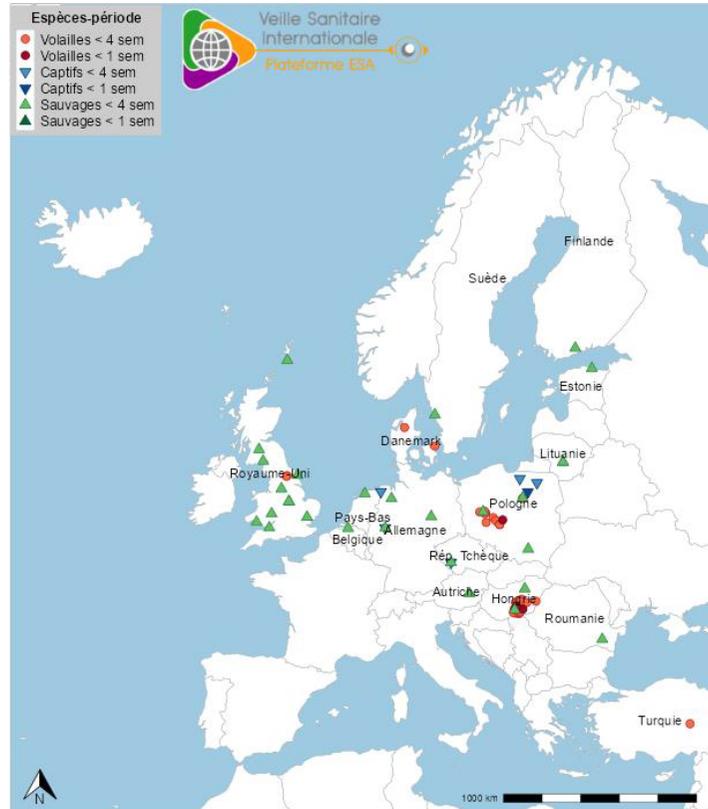


Figure 3. Localisation des cas ou foyers d'IAHP H5 en avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles, en Europe détectés dans le mois (quatre semaines glissantes) et semaine précédant le 27/04/2025

IAHP

19 Foyers : 15 en élevages (12 FR9, 3 FR20), 4 captifs (FR20)

205 100 animaux abattus

Recouvrement du statut indemne le 4 février 2025

Evolution réglementaire à venir : Passage au risque négligeable

situation sanitaire favorable : détections sporadiques chez les oiseaux sauvages dans la plupart des pays (sauf RU). Surtout anatidés en majorité des cygnes (sentinelles de la circulation en faune sauvage)

consultation OPAvicoles et OPVétérinaires

Sagir : collecte tous les cygnes morts, mortalités groupées (3 cadavres et +) anatidés, rallidés, laridés , limicoles etc.

Vigilance sur la surveillance événementielle

Application et observance stricte en routine des mesures de biosécurité et de surveillance

Situation Etats-Unis

- Baisse d'incidence dans le compartiment volailles domestiques depuis le mois de février 2025 avec 53 foyers (élevages et basse-cours en mars 25)

H5N1 mais aussi H5N9, H7N9

- Poursuite des détections sur des bovins laitiers H5N1 :

17 Etats, 1031 foyers , programme de dépistage dans lait de mélange

Détection sur des mammifères

Canada : un homme, phoques, renards

Etats-Unis : chats, campagnols, lynx, rats...

IAHP Vaccination

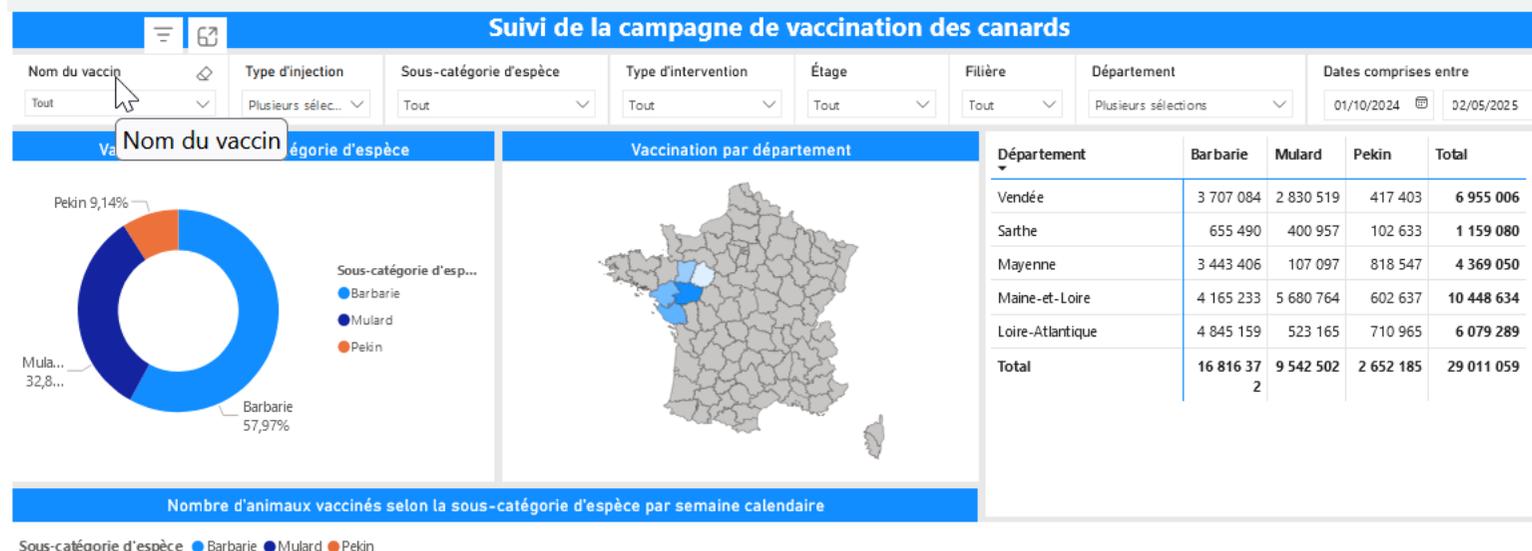
2 ème campagne depuis le 01/10/2024

Prise en charge vaccination jusqu'au 30/09/2025 (70%)

National 59 878 195 interventions de vaccination le 02/05/2025

Pays de la Loire (02/05/25)

17 212 850 PV1 , 10 790 330 PV2, 1 007 879 Rappel



Mission d'audit de la commission européenne

- application de la réglementation européenne
- Aspect One Health

Pays de la Loire : du 10 au 12 juin 2025

Expérimentation Biosécurité plein air (Porcs et volailles)

92 élevages de volailles dont 20 en PDL

Travaux en cours sur l'évaluation de la fréquentation des parcours plein air par l'avifaune sauvage, l'expérimentation d'une méthode de transformation des cadavres de volailles à la ferme, et l'évaluation des profils de flore bactérienne des bâtiments. Résultats des évaluations fin 2025

Point d'information sur le volet indemnisation 05 05 25

IAHP

- **IAHP 2023-2024 amont** : dispositif ouvert du 21 mars au 5 mai 2025
Au 2 mai, **102 dossiers** avaient été déposés pour 800 k€ de demande d'aide sur l'ensemble des 137 dossiers au plan national.
- **IAHP 2022-23** : Dispositif visant à rattraper les pertes des éleveurs de poules pondeuses non couvertes par le dispositif amont 2022-23 :
 - Pertes de valeurs des œufs durant la période de restriction ;
 - Pertes occasionnées par un vide long (100 jours au-delà des 150 jours après la levée des restrictions sanitaires)

Ouverture du dispositif annoncée d'ici la mi-mai

Situation sanitaire

Au 27/04/25

Grèce : un foyer

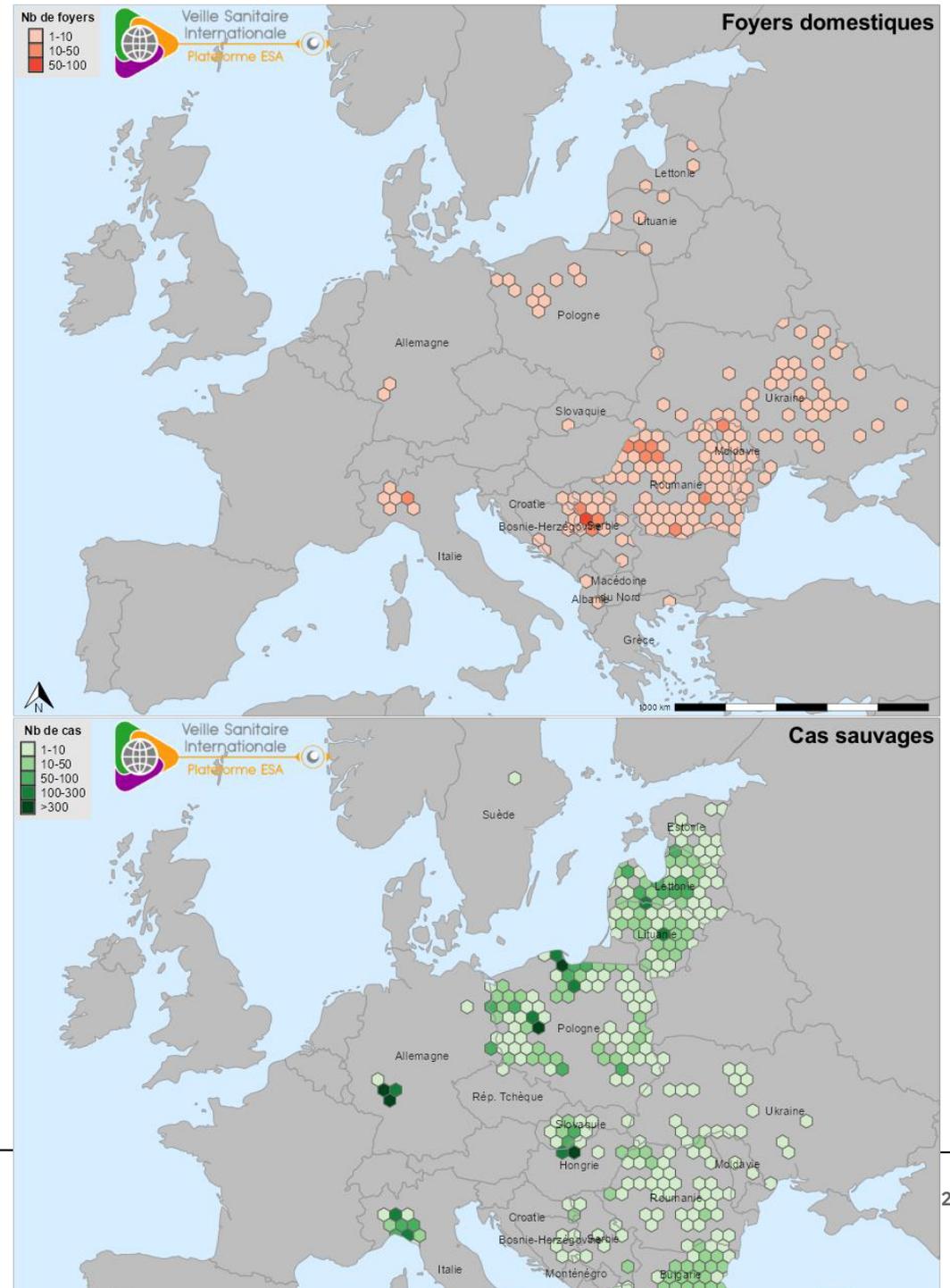
Pologne : toujours cas sauvages

total 3132 (incidence 204)

Bilan Europe

FS : 9626 (+ 633)

Elevage : 699 (+15)

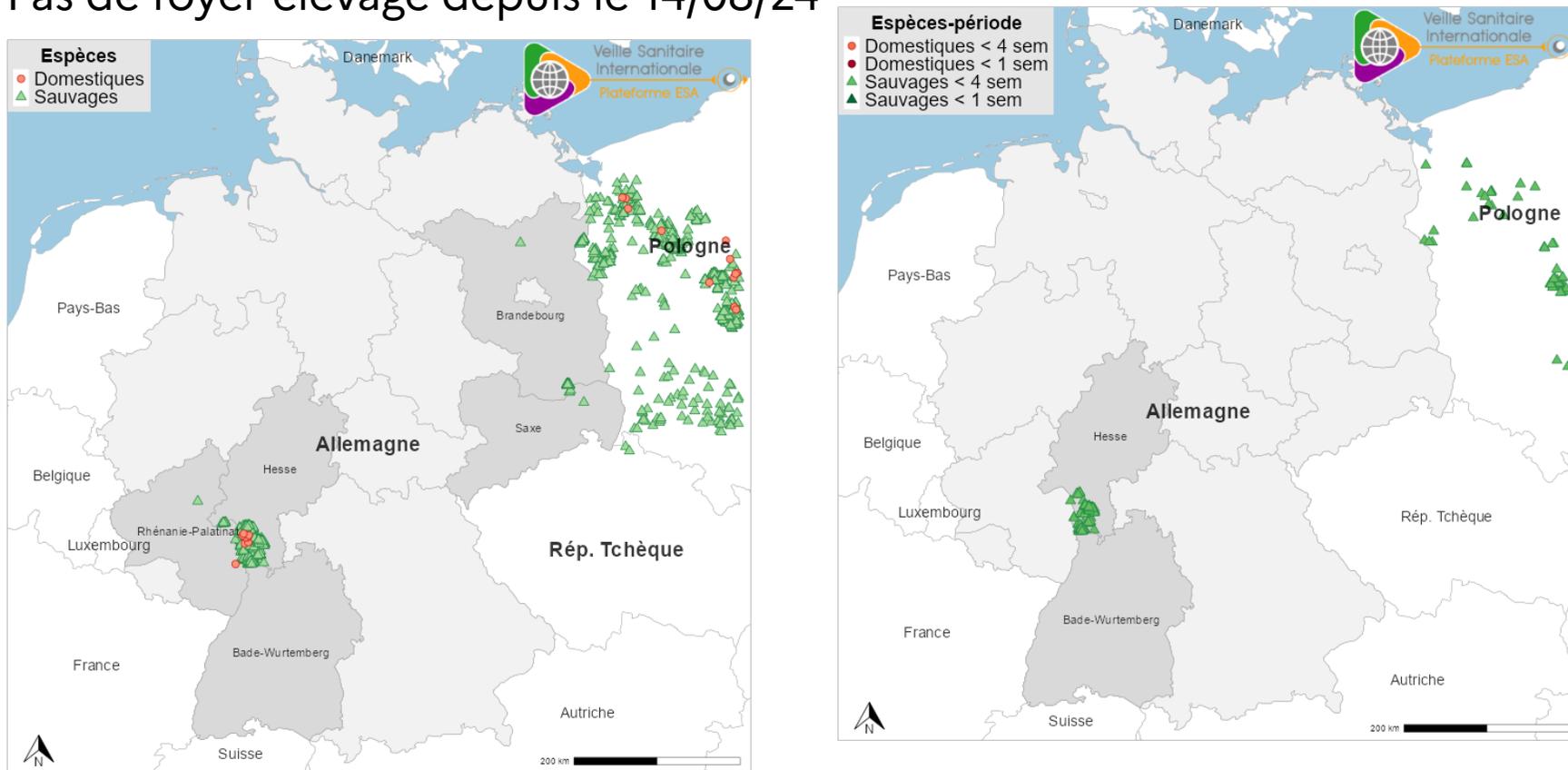


Situation sanitaire

Allemagne

1929 cas sauvages depuis 01/07/24 (incidence mensuelle 168)

Pas de foyer élevage depuis le 14/08/24



Situation sanitaire

Italie Cas sauvages dans la zone Nord

522 cas sauvages (incidence mensuelle 50)



PPA

- réalisation d'audits biosécurité
- communication
- travaux sur le statut des élevages et les agréments MCA permettant des mouvements en zones réglementées
- anticipation à d'éventuels marchés clôturés anti-sangliers

**La FPA est en France ?
Quelles conséquences pour mon élevage ?**

Mise en place de zones réglementées

Cas 1 : FPA en élevage
Durée maximum : 3 mois

Cas 2 : FPA en faune sauvage
Durée maximum : 1 an

Mouvements d'animaux à partir et vers des élevages des zones réglementées interdits.

Dérogations possibles à cette interdiction sous conditions :
application de mesures de biosécurité, contrôles en élevage de la biosécurité par un vétérinaire officiel et tests éventuels avant mouvement...

Pour vous aider, faites réaliser un audit Pig Connect Biosécurité

Audit pig Connect

Résultat en l'attente

Résultat en l'attente

J'augmente mes chances :
d'obtenir une dérogation aux interdictions de mouvements
de maintenir mon activité

Je risque un blocage des mouvements ou des mouvements plus limités pour mes porcs et pour les viandes qui en seront issues

Je risque de perdre mes débouchés commerciaux pour mes porcs

ANSP Association Nationale pour la Sécurité des Porcs
Site ANSP
Site IIP biosécurité

Fièvre Aphteuse

Allemagne :

Foyer en Allemagne le 10/01/25 sur 3 Buffles

Souche O/ME-SA/SA-2018

Origine inconnue

Pas de nouveau foyer

Statut officiellement indemne
de tout le territoire 14/04/25



Fièvre Aphteuse

Hongrie : 5 foyers

- premier foyer détecté le 03/03/2025 dans un élevage de 1418 bovins dans le nord-ouest. Fièvre sur 80 % des génisses. Élevage d'engraissement en lien direct avec le foyer, situé à 3 kms, même éleveur, avec des génisses déplacées récemment.

Date d'introduction du virus estimée au 27-28 février.

Souche O/ME-SA/Pan-Asia2, proche de souches isolées au Pakistan en 2017-2018 et différente de celle en Allemagne.

- second foyer détecté le 25/03/2025 dans un cheptel de 3000 bovins à 40 km du 1^{er} foyer hongrois et à 25,5 km du quatrième foyer slovaque

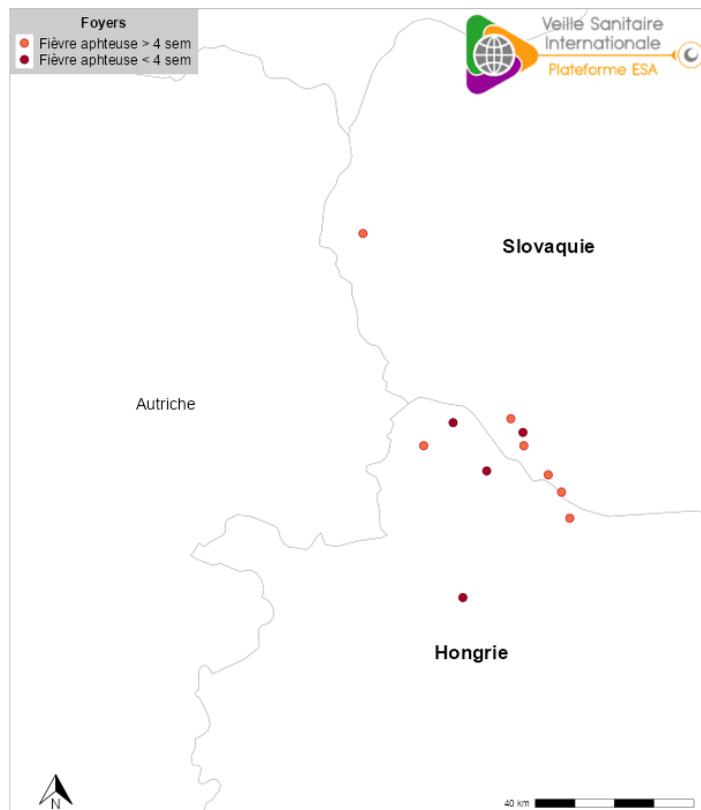
Fièvre Aphteuse

Hongrie : 5 foyers

- foyers 3 et 4 détectés le 01/04/2025 dans des élevages de 1012 et 2498 bovins- le long du Danube, au sein de la ZRS
- foyer 5 confirmé le 17/04/2025 dans un cheptel de 875 bovins laitiers à 30 kms au Sud des autres foyers.

Pas de lien a priori avec les foyers précédents ; prélèvements dans cet élevage en mars (idem élevage porcin sur le même site en avril) tous négatifs

Fièvre Aphteuse



Fièvre Aphteuse

Slovaquie Sérotype O/ ME-SA/Pan-Asia2/ANT-10 idem Hongrie

-Trois premiers foyers détectés le 20/03/2025 dans deux districts proches de la frontière avec la Hongrie.

Zone slovaque exposée aux vents de Hongrie.

2 771 bovins recensés dans ces élevages (1 699 vaches laitières, 501 veaux, 492 génisses et 79 taureaux), peu de symptômes.

L'un des foyers est situé dans la zone de restriction établie autour du foyer hongrois détecté environ deux semaines avant.

3 élevages alignés le long du Danube

- 4 ème foyer détecté le 24/03/25 dans un cheptel de 279 bovins, à 7 kms d'un foyer (BAKA) et en ZS

- 5 ème foyer dans l'Ouest dans un élevage de 3500 bovins (lien possible avec F2 Hongrie?)

- 6 ème foyer le 04/04 dans un élevage de 874 bovins (district F1 à 3)

Clavelée

7 nouveaux foyers en Grèce les 15 et 22/04/25

Peste petits ruminants 158 foyers

Depuis juillet Grèce, Roumanie, Bulgarie, Hongrie

Hongrie: pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 23/01/2025

Roumanie: pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 03/03/2025



Point sur les assises du sanitaire animal 05/05/2025

Travaux sur la rénovation du modèle sanitaire avec un cadre d'actions amélioré et rénové avec

- des contrats sanitaires de filières pilotés filières
- un socle commun piloté Etat

Autour de 7 axes : gouvernance, financement, prévention, surveillance, lutte, anticipation, souveraineté

Lancement le 30 janvier 2025, CNOPSAV le 08/04/25,
Groupes de travail

Point sur les assises du sanitaire animal 05/05/2025

Calendrier

Avril à juin 2025

- Présentation au MASA par chaque filière de la méthode proposée qui s'engage dans un contrat (combien, qui, etc.)
- Travail conduit par les filières pour l'élaboration des contrats sanitaires de filière
- Travaux pilotés par la DGAL sur le socle commun

Juillet 2025 : Réception des versions projet des contrats sanitaires de filières

Septembre : Mise en cohérence des contenus du socle commun et des projets de contrats sanitaires de filière concernant :

- La répartition des actions entre le socle commun et les contrats sanitaires de filière
- La gouvernance du sanitaire
- Le financement du sanitaire

Octobre synthèse et présentation CNOPSAV **Novembre**

Décembre : Finalisation et signature des contrats sanitaires

Point sur les assises du sanitaire animal 05/05/2025

Exemple GT Gouvernance Financement

- Objectif : Améliorer l'organisation de la gouvernance sanitaire et arrêter une doctrine globale sur le financement
- Actions : Redéfinir le CNOPSAV, décrire le dispositif PSIC, établir une doctrine Etat/professionnels de financement
- Livrables : doctrine de fonctionnement et doctrine financière

Merci de votre attention